

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 80 cent.
 ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....
 RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les agissements de la Grèce de Tino.

L'Entente s'obstinera à ne pas reconnaître Constantin. — La solution du problème est, sans doute, dans une entente avec la Turquie. On y songe. — L'Entente proteste à Berlin contre l'insolence des dirigeants Boches. — Le problème irlandais.

Les dépêches nous ont appris que le plébiscite grec pour le retour de Constantin avait été une manifestation « carnavalesque » qui ne saurait refléter l'opinion exacte du pays. Ainsi bien, un fait reste : aux dernières élections 40 0/0 des électeurs se sont prononcés contre le monarque ; on ne peut donc soutenir que Tino soit l'homme rêvé pour aplaiser les difficultés.

Nous savons bien que, dans son ardent désir de remonter sur le trône, Tino a son amour immédiat pour l'Entente en général et pour la France en particulier. A son croire, jamais notre pays n'a eu d'admirateur plus passionné, plus convaincu. A cette affirmation dont la sincérité est attestée par l'assassinat de nos marins, Constantin n'a eu d'autres non moins étranges, il ne s'efforce de relever le défi. Elle a donné un avertissement nécessaire se réservant d'avoir recours à des sanctions énergiques en cas de récidive. C'est le seul moyen d'être entendu à Berlin. On l'a trop longtemps oublié, l'Allemagne ne s'inclinera que devant la Force.

Un de nos confrères note avec opportunité qu'au moment où les Germains cherchent à apitoyer l'opinion du monde en prétendant que sa population manque d'aliments, on réclame vainement, chez nous, la RESTITUTION des vaches laitières volées par les Boches.

A Paris, déclarent les Croix-Rouges françaises et les diverses associations féminines, en 1919, sur 50.000 nouveau-nés, 25.000 sont morts, et la part du mauvais lait ou du manque de lait est grande dans cette statistique effrayante.

Il n'y a donc pas assez des morts de la guerre... Allons-nous perpétuer une patience coupable, meurtrière pour nos enfants !

Si la situation était renversée, si nous étions les vaincus, il y a beaucoup de choses que l'Allemagne aurait su obtenir de la restitution des vaches laitières, volées, indispensables à la vie des enfants et des vieillards. Mais l'Allemagne ne se borne pas à esquisser les réparations dues, elle prétend conserver le produit de ses vols.

Le scandale ne peut durer. Nous entendons bien que les Boches prétendent que les restitutions prévues sont impossibles dans l'état de détresse où se trouve l'Allemagne.

Détresse ?... C'est pourtant dans une revue allemande, Die Bank, qu'on peut lire sous la signature de M. Landsburg, directeur de la publication :

Il apparaît vraiment singulier que l'Allemagne soit pas en état d'importer la quantité relativement faible de céréales étrangères qui assureraient à sa population du meilleur pain... Cela semble encore beaucoup plus étrange quand on voit exposés dans les rues des villes et des villages allemands et accumulés dans les boutiques, par exemple, des quantités de chocolat fabriquées avec du cacao sud-américain, et qui indiquent une consommation très supérieure à celle d'avant-guerre. L'étonnement augmente quand on examine les vêtements de la population allemande, à la ville et à la campagne. Jamais encore le luxe n'a été poussé si loin en ce qui concerne les chaussures, dont la plus grande partie est faite avec du cuir exotique. On ne constate nulle part, bien au contraire, pénurie de linge fait avec du coton américain, ni de vêtements des destinataires avec de la laine provenant d'Australie et de l'Argentine.

Ainsi, de l'aveu même d'un journaliste boche notoire, on a par delà le Rhin du lard, du superflu et on prétend manquer du nécessaire pour se soustraire aux légitimes réparations qui sont dues aux Alliés. Et voilà deux ans bientôt que Berlin nous tient ce langage. C'est une plaisanterie amère qui doit cesser. C'est sans doute l'avis de l'Entente, puisqu'avec une union parfaite on intervient auprès des dirigeants prussiens.

Mais, une bonne fois, qu'on ne se borne pas aux menaces si ces dernières restent sans effet... M. Millerand, dans son admirable discours à la « Tranchée des baïonnettes » a parfaitement résumé la situation par ces mots :

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

On espérait que le problème irlandais était en voie de solution. On affirmait que les Sinn-feyners se montraient disposés à étudier avec M. Lloyd George un projet d'entente susceptible d'amener une trêve dans la lutte sauvage qui se poursuit depuis des mois.

Il paraît donc certain que l'Entente se fera avec la Turquie sur les bases esquissées ci-dessus.

Les commissions du Sénat ont favorablement accueilli ce projet dont le premier avantage, particulièrement heureux, sera d'alléger les charges de la France en Syrie. Et de cela nous devons nous réjouir : notre pays a mieux à faire que de dépenser des millions et de sacrifier des hommes pour faire, en Asie-Mineure, une guerre ruinuse que rien ne justifie !

La Grèce seule regrettera la solution. Mais à qui s'en prendrait-elle sinon à elle-même ?

Une démarche intéressante a été faite à Berlin par les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Belgique.

Les trois pays ont tenu à protester unanimement contre les discours agressifs prononcés par les ministres prussiens dans les provinces rhénanes.

Non seulement l'Allemagne ne veut pas désarmer, non seulement elle déclare tous les jours que le traité de paix est inapplicable, mais ses ministres poussent le cynisme jusqu'à venir, à nos frontières, affirmer qu'elle entend se soustraire aux engagements qu'elle a pris à Versailles.

La digression grecque était favorable aux vaincus. L'Entente ne pouvait, cependant, éviter de relever le défi. Elle a donné un avertissement nécessaire se réservant d'avoir recours à des sanctions énergiques en cas de récidive.

Le ministre de la justice répond que la justice sera exercée partout et contre tous. Un ordre du jour de confiance est voté.

La Chambre discute les interpellations relatives à la misère qui règne en Algérie. L'ajournement de la discussion est voté.

Chambre des Députés

Séance du 9 décembre 1920

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer. M. Chabrun approuve le projet du Gouvernement mais il estime qu'on aurait pu donner une place plus considérable dans le Conseil supérieur aux représentants du personnel.

M. Puech dit que la situation financière des réseaux n'est pas réjouissante. Il soutient le projet du Gouvernement qui institue une véritable régie directe par l'entremise des Compagnies.

Après des observations présentées par MM. Lacoite, Baréty, M. Molinier critique le projet, notamment l'organisation des fonds de commerce.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Séance du 10 décembre 1920

Le Président annonce le décès de M. Louchet, député de Paris.

La Chambre discute les interpellations sur la répression de la spéculation. M. Flandin, signale des faits scandaleux et M. Archambault déclare que les gros spéculateurs échappent à la répression.

Le ministre de la justice répond que la justice sera exercée partout et contre tous. Un ordre du jour de confiance est voté.

La Chambre discute les interpellations relatives à la misère qui règne en Algérie. L'ajournement de la discussion est voté.

INFORMATIONS

Des prisonniers français en Allemagne

Un soldat du 26 territorial d'infanterie, Joseph Bliin, parti au début de la mobilisation et disparu depuis le 30 août 1914, vient de rentrer dans sa famille, à Marolles-les-Bains (Sarthe).

Bliin raconte que, blessé par les Allemands et fait prisonnier, il fut ensuite condamné à plusieurs années de prison pour avoir refusé de travailler. Les Allemands l'auraient libéré le 26 novembre dernier seulement, sur les instances du général Dupont. Ce cas ne serait pas isolé, car Bliin cite deux autres soldats français qui, encore internés dans le duché de Bade, seraient dans l'impossibilité de correspondre avec leur famille. Les dires de Joseph Bliin seront vérifiés par l'autorité militaire, qui a été avisée de sa rentrée.

Au pays des soviets

La « Freiheit » reproduit les critiques formulées par Rikow, président du conseil économique suprême au congrès de Moscou. Rikow signale le mécontentement des masses envers le régime communiste, parce qu'elles meurent de faim. Beaucoup de communistes ayant été envoyés au front, il n'en reste presque plus dans les usines.

En Crimée

Pendant les deux premières semaines de leur occupation, les bolcheviks ont fusillé, en Crimée, 13.000 personnes tant civils que militaires.

Les souverains danois à Paris

Le roi et la reine de Danemark sont arrivés à Paris et ont rendu visite au Président de la République.

Jedi soir un dîner leur a été offert à l'Élysée. Des toasts ont été portés par M. Millerand et par le roi.

L'Angleterre a contre Constantin des documents en réserve

On s'attend à ce que le gouvernement hellénique réponde à l'avertissement des alliés par une Note tendant à justifier l'attitude de Constantin pendant la guerre. Dans ce cas, le ministère des affaires étrangères se jugerait délégué à la publication de documents des plus nets qui se trouvent actuellement dans ses archives.

Les morts ont voté !

Le nombre des votants a été beaucoup plus élevé au plébiscite qu'aux élections générales. Les vénéralistes distants que les socialistes et eux se sont abstenu de façon entière, et assurent que les chiffres indiqués n'ont pu être obtenus qu'en faisant voter les habitants des cimetières.

On vaccinera les chiens contre la rage

Il paraît qu'on va vacciner les chiens pour le prévenir de la rage. Une expérience est tentée en ce moment par la Société de médecine vétérinaire pratique.

Si l'expérience réussit, la préfecture de police prescrira la vaccination obligatoire des chiens sous peine de mort. De cette façon on espère détruire la rage à tout jamais.

Le soldat inconnu

Le soldat inconnu reposera bientôt dans sa sépulture définitive, sous l'Arc-de-Triomphe. Exagérant les souhaits exprimés par les sociétés de combattants, les beaux-arts se sont arrêtés à un projet très simple. Le monument ne comprendra qu'une dalle en granit, sur laquelle on gravera l'inscription qui rappellera au passant la présence des restes glorieux. La dalle sera au niveau du sol et nulle chaîne ni grille ne l'enlourera.

CHRONIQUE LOCALE

HEUREUX PAYS ! !

Une tournée de trafiquants a comparu ces jours derniers devant les tribunaux pour répondre de la hausse illicite sur les marchandises qu'ils mettaient en vente. Parmi eux, se trouvaient des propriétaires d'immeubles qui ne font pas cadeau du logement aux locataires.

Tous ont été sévèrement punis : des milliers de francs d'amende, quelques mois de prison leur ont appris qu'il devait y avoir une limite à l'exploitation du client.

La justice a eu la main lourde, disaient certains, parce que beaucoup d'autres trafiquants sont oubliés dans la répartition des sanctions.

C'est bien possible, c'est même certain. Il y a des nouveaux riches même qui ne paient presque pas d'impôts, et qui n'ont même pas déclaré leurs bénéfices de guerre, considérables au vu et au su de tout le monde.

Sans doute, on ne peut pas mettre un agent du fisc devant le coffre-fort de chaque citoyen.

Mais dans chaque région on connaît bien ceux qui étaient dans la panade avant la guerre et qui sont riches, très riches aujourd'hui.

Si ces gens-là continuent leurs opérations dans les mêmes conditions, c'est-à-dire en exploitant leurs clients, il serait regrettable que l'impunité leur fût assurée.

La main de la justice ne s'abattra jamais assez lourde sur eux. Car, hélas ! ce qui est malheureux à constater, c'est que les trafiquants malgré tout, des soucoupes, s'enrichissent de plus en plus. Ils paient si royalement ces soucoupes, que ceux-ci ne se font aucun scrupule de prendre l'argent et de dire le contraire de ce qu'ils pensent.

L'exemple des juges parisiens, lyonnais, toulousains, qui, ces jours derniers, frappaient avec sévérité des groupes de marchands, de mauvais riches, mérite d'être suivi.

Mais il faut encore qu'on leur amène ces clients-là. Et c'est ce que l'on ne fait pas partout. Pourtant ce ne serait pas difficile de rassembler cette clientèle.

Elle pullule.

Qu'on examine ce qui se passe pour les logements. Des simples immeubles dans lesquels il n'a été fait aucune réparation depuis plusieurs années et qui ne sont frappés que d'une augmentation infime d'impôts, sont loués à des prix triples d'avant-guerre et sans promesse d'exécuter des réparations, un nettoyage même élémentaire.

Et bien, il faut le dire, évidemment à la louange des propriétaires, ils ne ont pas y avoir de ces hausses exagérées dans notre région. On n'en mentionne aucune, ou plutôt celles que l'on a mentionnées, doivent être inexactes.

Sénat

Séance du 19 décembre 1920

M. Duplantier interpelle le Gouvernement au sujet de la pression officielle qui serait exercée sur les électeurs sénatoriaux du Cantal, en faveur de M. Marsal, ministre des finances, qui est candidat aux élections sénatoriales dans ce département.

M. Sieg, ministre de l'intérieur affirme qu'il n'y a aucune pression officielle faite en faveur de cette candidature.

Un ordre du jour de confiance est voté par 258 voix contre 11.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire

attribuées aux sous-officiers et soldats du 7e dont les noms suivent :

Verdie Armand : soldat très courageux et dévoué. A été tué, le 9 mai 1915, à Rochocourt, en s'élançant bravement à l'assaut des lignes ennemies. A été cité.

Dutil Pierre-Fernand : très brave et dévoué sous-officier, entraîneur d'hommes remarquable. Frappé mortellement à la tête de sa section qu'il conduisait à l'assaut des positions ennemies, le 31 mai 1918, à Tigny. Croix de guerre avec étoile de vermeil.

Des logements sont pour rien, on donne la marchandise. Il n'y a pas de spéculation. Ou bien on ne dit rien. Heureux pays, n'est-ce pas ? Mais pour qui ?

LOUIS BONNET.

Citation

Nous sommes heureux de relever la belle citation suivante au corps d'armée dont vient d'être l'objet notre vaillant compatriote et ami, Georges Delmas, capitaine au 412e d'infanterie de l'armée du Levant.

« Le 28 juillet 1920, a brillamment levé avec sa compagnie le village de Hamouk-Kouhij, et a ainsi contribué pour une large part au succès dans la région de Yenidje. »

Signé : GOURAUD.

Postes

M. Cellié, ex-soldat au 7e d'infanterie est nommé courrier auxiliaire des postes à Albi.

Chronique touristique

Le fier Gourdon

Quand le chemin de fer de Montauban à Brive a parcouru, en se glissant de longs tunnels en profondes tranchées, la rude vallée du Gôud, le franchi à Poudens la rivière caussenarde et de son bassin de prairies ombragées de peupliers, de verges et de noyers, ménage au voyageur une riante surprise. Elle est courte, bien que l'arrêt à la station de Saint-Clair s'efforce de la prolonger. De nouveaux, le train s'engage entre des coteaux escarpés à la mode quercinoise, des pechs plantés de chênes, striés de murs de pierre sèche, hérissés de rochers grès. Paysage encore sévère, mais adouci par le voisinage d'un charmant ruisseau. En sens inverse du convoi, le Bleou s'amuse à dessiner des méandres à travers des prés que sa propre fraîcheur et l'ombre des collines parent d'une luxuriance boagère. Il souligne d'un trait d'argent le pèdestal boisé qui supporte le château de Périgall. Il forme d'une dentée deux champs, fessés au pied de pigeonniers décamorés, étang autour d'humides moulins... Tout à coup, la voie s'écarte de cet aimable compagnon dont elle n'aperçoit plus les jeux que par échappées. Elle s'est jetée dans les friches des pentes de la rive droite et décrit une large boucle autour de Gourdon. Quand les talus des tranchées daignent s'abaisser un instant, la ville montre, en contrebas de ses faubourgs, son quartier central étagé sous les tours de Saint-Pierre et la butte du château... Un court tunnel franchi, le train s'arrête en gare.

Pour un chef-lieu d'arrondissement cette gare manque d'ampleur. Je me rappelle qu'à l'époque de la livraison de la ligne, les gens de Souillac raillèrent longtemps à ce sujet leur métropole administrative. Gourdon n'était point alors un point d'embranchement. Il l'est devenu par la suite, le rail l'ayant directement réuni à Sarlat, son voisin du Périgord, en évitant le détour de Cazoules. Mais on a négligé, à cette occasion, d'accrocher des ailes aux bâtiments de la station. Gourdon se contente de sa modeste gare, à laquelle d'ailleurs il semble tourner le dos de haut et de lointain.

Les principales cités du Quercy : Cahors, Figeac, Saint-Céré, Souillac, se trouvent situées dans les creux des vallées. Plus ou moins hauts, plus ou moins distants, des coteaux barrant la vue des étalons. Ici, le cirque se creuse étroit et profond ; là, le bassin s'étale riant et large. Partout on est dominé par un cercle de hauteurs. Les fondateurs de ces villes se soucieraient moins de commander un vaste horizon que de jouir des avantages d'eaux abondantes.

Moins amoureux du confort que de la sécurité, les premiers Gourdonnais firent preuve d'inclinations opposées. Ils bâtinrent d'abord leur forteresse, plus tard leurs maisons sur un point culminant. Ils voulurent surveiller de leur fenêtre les confins de leur domaine et même une part des terres de leurs voisins. Ils sacrifiaient à ce dessein la commodité et la joie de voir une rivière baigner le pied de leur rempart. A ce jour d'eau ne sert de fossé à Gourdon, mais Gourdon domine toute la contrée. Par temps clair les tours de Saint-Pierre se montrent à vingt kilomètres à la ronde, de les ai vues depuis les coteaux de Moussac et depuis le donjon de Rocamadour. Une telle situation donne grande

mine à la vieille cité pour celui qui la découvre du bout de l'horizon. Cette majesté un peu rude s'accroît encore quand on s'approche. Ce n'est point à Gourdon qu'on peut appliquer le vers de La Fontaine : De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien !

De quel côté que le voyageur monte vers la ville, la ville se présente à lui sous des aspects imposants. S'il vient de l'Est et du Sud, le développement des faubourgs, leur dégringolade aux pieds de la butte centrale, l'enfassement des toits, le jaillissement des clochers forment un plus vaste panorama. C'est celui qu'a choisi Gault et beaucoup d'autres pour illustrer leurs albums. Mais si le visiteur arrive de l'Ouest et surtout du Nord, il voit mieux s'élever les trois principales curiosités de la cité : son boulevard circulaire, la grande église et la promenade du château. De nulle part, au profil de Gourdon n'apparaît aussi fier et aussi pittoresque que du cimetière riverain de la route de Sarlat. Ce champ de repos présente lui-même une noble ordonnance. Entre les fûts élanés de cyprès qui n'ont point leurs pareils dans la région, d'élégantes chapelles s'alignent près du portail, le monument aux soldats dresse sa stèle sur un parterre de fleurs pieusement renouvelées... De la cité des morts, la cité des vivants se montre peu différente des portraits que nous gardent d'elle les estampes d'il y a trois siècles. Le tour de ville laisse voir, entre les ramures de ses ormeaux, de larges pans d'un rempart de grès jaune, doré par lui-même, surdécoré par la lumière. D'antiques logis se pressent au-dessus. Leurs toits hérissés de hautes cheminées encadrent les deux tours de Saint-Pierre qui les terminent de leur jet puissant. Couronnant le tout, la plate-forme du château montre, non pas comme d'ailleurs une masse confuse de verdure, mais la ligne nette d'un mur en forme de bastion posé à l'extrême bord de l'escarpement. Le donjon des Thémises fait saillie sous Louis XIII. Rien n'en subsiste que son pèdestal de roches cristallines. Ce socle suffit pour montrer que Mayenne se fût brisée les dents sur ce dur morceau, s'il n'eût imaginé de le faire avaler par les Gourdonnais eux-mêmes.

Maintes fois, depuis mon enfance, j'ai parcouru les rues escarpées de Gourdon. Peu de temps avant la guerre, alors que je fournissais de chroniques rimées une gazette locale, le directeur de ce journal me fit admirer son pays dans ses moindres détails. Nous visitâmes ensemble tous les lieux que les autres, les vastes mais un peu sévères paysages du Gourdonnais.

Reg. GRANGIÉ,
 Délégué départemental du Touring-Club.

Les Cadets du Quercy

(Malinée du 5 Décembre)

Voilà trois fois depuis la nouvelle saison que les « Cadets » font salle comble aux Sociétés Savantes. Six ou sept cents de nos compatriotes ont proclamé et répendu partout le triomphal succès de la malinée du 5 décembre. Le mois prochain, il y en aura davantage et ainsi de suite.

C'était le spectacle de famille idéal et nous renonçons à décrire l'accueil que fit aux artistes une salle transportée d'enthousiasme. Des galeries à l'orchestre, rires et bravos crépitaient et roulaient. Le programme du concert était d'ailleurs composé avec un éclectisme intéressant et interrompé par des ariettes pleines de valeur. Bis, rappels et ovations furent la consécration du triomphe remporté par tous.

MM. Bédou, Darminet, Lornés, Severac, Debrie, Rouston, Duménil de l'Eldorado, Rives, Sevignac, Faïdor, Dronchat ont été vivement applaudis. M. Bassot a dirigé l'orchestre avec brio.

La fête se termina par un bal endiablé qui dura jusqu'à 19 heures. Avant de se séparer, M. Caniac, Président des Cadets, a prononcé l'allocution suivante qui fut très applaudie :

Chers compatriotes, Messames, Messieurs, Nous serions vraiment bien difficiles si nous ne nous déclarons pas satisfait de constater la présence dans cette salle d'un auditoire choisi de sociétaires et d'amis, qui assistent toujours plus nombreux à nos concerts.

Il faut avouer que chacun ici se sent bien à l'aise, heureux de se distraire sainement et agréablement et de pouvoir échanger des impressions dans la langue musicale du pays, tandis que le regard se repose avec satisfaction sur la « cornille fleurie » que forment les têtes de nos charmantes spectatrices ; il semble qu'un peu de soleil du midi viant tout doucement nous caresser de ses rayons joyeux et dorés.

Je suis heureux de vous remercier, au nom des « Cadets du Quercy » de votre fidélité à assister à nos petites réunions mensuelles, et je m'aurais gardé de manquer également d'exprimer votre vive gratitude au parlementaire qui a bien voulu honorer de sa présence cette fête.

Il pourra dire à nos amis de là-bas combien nous soupirons à eux et leur fera connaître tous les efforts que nous tentons pour maintenir vivace dans le cœur de chacun le souvenir du pays et établir le trail d'union entre ceux qui ont dû quitter leur petite patrie et les privilégiés qui ont pu y demeurer.

Je n'ai pas besoin de me faire voir interpréter auprès de nos charmants artistes à qui vous avez témoigné, par vos applaudissements répétés, votre enthousiasme pour leur talent. Ils savent d'ailleurs combien ils sont aimés et appréciés de leurs auditeurs ; c'est ce qui explique la bonne grâce avec

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

M. Leygues a laissé entendre que l'Angleterre paraissait favorable au projet.

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

« La France est de toute son âme attachée à la paix. Parler de son impérialisme, c'est spéculer sur l'ignorance des uns et sur la mauvaise foi des autres. Saignée à blanc par une guerre dont elle a supporté le poids le plus lourd, elle ne réclame rien que les justes réparations que l'ennemi et ses alliés lui ont promises. »

laquelle ils nous prêtent toujours, sans compter, leur concours le plus dévoué. Comme je vous l'ai annoncé, lors de notre dernière réunion, j'ai eu le plaisir d'assister cette année, à Cahors, aux fêtes du cinquantième anniversaire de la République de la commune. J'ai constaté, avec grande satisfaction, que notre société faisait bouillir de neige et que maintenant nul n'ignore au pays que le premier dimanche de chaque mois nous revivons l'époque regrettable où notre jeunesse pouvait s'égarer sans contrainte dans cette joie caduque du Query.

Le cercle de votre jeunesse nous rappelle que notre assemblée générale est fixée au 3^e dimanche de décembre, à notre siège social, 7, place de l'Hôtel de Ville. Elle sera présidée par notre ami, le sympathique Docteur Darquier. J'engage vivement nos sociétaires à assister, aussi nombreux que possible, à cette réunion, au cours de laquelle sera renouvelé le conseil d'administration et où seront proposées diverses modifications heureuses à apporter à nos statuts; elles porteront, notamment, sur le cadeau de mariage fait au nom de la société aux futurs époux (originaux de l'impression de Cahors) lorsqu'ils pourront prouver qu'ils se sont connus au cours de l'une de nos petites fêtes.

La Grappe du Query

La Grappe du Query donnera sa grande fête de l'Arbre de Noël, le dimanche 26 décembre prochain en matinée dans la belle salle du Salon des familles, 40 et 42, avenue de Saint-Mandé, Paris, 12^e arrondissement.

Distributions de friandises et de jouets aux tout-petits, qui sont invités à venir nombreux à cette fête de famille organisée spécialement en leur honneur.

Le Rugby et le Query

Enormes sont les progrès du sport en notre Query; belle, fertile en émotions, en spectacles purs et délicieux, s'annonce cette saison de Rugby, qui a vu se lever dès son aurore toute une foule de rugbymen, qui a vu l'éclosion de multiples sociétés, qui a vu des populations entières, autrefois indifférentes ou hostiles à toute question physique, aujourd'hui désormais passionnées à la cause du sport. C'est sur nos charmantes rives du Lot, que le Rugby, sport superbe entre tous, a trouvé ses cités de prédilection.

Vous Cahors: l'Aviron Cadurcien s'annonce comme un des grands favoris du championnat des Pyrénées (4^e série). Vous Puy-l'Évêque, vous Duravel, avec leurs petites équipes, neés d'hier, qui s'entraînent et travaillent ardemment et qui pourront, peut-être, inquiéter nos meilleurs teams régionaux. Vous Prayssac qui, résolument, s'adonne au Rugby. Et Luzzech? Que devient Luzzech dans cette fièvre sportive qui anime tous nos rugbymen en ces débuts de saison? Luzzech... Luzzech a une belle équipe, une superbe équipe qui fera parler d'elle dans les futurs championnats. Luzzech s'entraîne régulièrement, scientifiquement et nous réserve d'agréables surprises.

Dans ce petit chef-lieu de canton de quinze cents âmes tous éléments ne manquent pas. Ils ont été groupés, éduqués, entraînés; déjà ils ont pénétré presque tous les secrets du Rugby, déjà de brillants succès couronnent leurs magnifiques efforts, déjà leurs performances sont remarquables. Les récentes victoires de P. U. S. L. sur Puy-l'Évêque et Duravel, et ce dernier triomphe sur P. U. S. D. attestent de la manière la plus élogieuse et la plus émue de la valeur de l'équipe.

Dimanche, j'ai eu le bonheur d'admirer la mêlée luzécoise qui enfonce littéralement le pack duravelois. Nos forwards (ils méritent bien ce nom nos merveilleux avants) furent remarquables dans le jeu ouvert; leurs dribblings mieux conduits qu'à l'ordinaire, leur fougue, leur puissance et leur adresse m'ont vivement impressionné.

Nos demis se confondent bien; nos trois-quarts, nos centres surtout, sont remarquables.

Bravo Luzzech! Bravo les rugbymen de P. U. S. L. Continuez à travailler comme vous le faites, et les lauriers viendront à nouveau couronner vos efforts.

El, Cadurciens... ne vous endormez pas sur une réputation justement acquise; suivez de plus près les progrès de jeunes équipes... qui pourraient, peut-être, faire passer sur vos couleurs le frisson de la défaite.

F. C.

Orchestre symphonique
A la fin de la réunion qui a eu lieu mercredi soir, sur la proposition de M. Barreau, votée à l'unanimité, il a été décidé que MM. Barreau et Nuyrit, dirigeraient l'Orchestre à tour de rôle.

Syndicat des meuniers
Le syndicat des meuniers du département du Lot (moulins à façon), est heureux d'adresser à M. Louis Delpont député du Lot, ses sincères remerciements et félicitations pour son énergique discours prononcé récemment à la Chambre et concernant la politique du blé.

Le syndicat estime que M. Delpont a traité la question dans les termes exacts où elle se pose, et que dans l'intérêt de la petite meunerie départementale, lequel se confond avec celui des agriculteurs, le décret qui concerne surtout l'emploi des succédanés dans les moulins à façon doit être rapporté dans le plus bref délai.

Par décret, sont réunies les justices de paix de Payrac à celle de Souillac; celle de Salviac à celle de Gourdon.

Incendie
Samedi matin, à 9 heures, le locsin a mis en émoi la population cadurcienne. Le feu s'était déclaré au Dépôt de la Gare, dans les bureaux qui sont construits en planches.

Dès que l'alarme fut donnée, les employés du P. O. accoururent et mirent en action la pompe de la gare.

En quelques instants, le feu fut éteint. Quelques dégâts peu importants.

Examen mental
Le nommé Ressec, âgé de 15 ans, qui frappa d'un coup de hache sa grand-mère demeurant à Saint-Georges, et le nommé Laval, qui nava la fille de ses patrons, propriétaires à Gigezac, ont été extraits, jeudi matin, de la prison de Cahors où ils sont écroués, pour être conduits à Toulouse où ils seront soumis à un examen mental.

Vendredi matin ont eu lieu l'inhumation au cimetière de Cahors des corps de nos regrettables compatriotes les Heulenaute Henri et Bris, morts pour la France.

1^{re} lecture et emploi de la carte d'Etat-Major;

2^e levés (d'itinéraires et polygonaux); 3^e croquis perspectifs.

Les travaux des élèves seront exposés à Paris en mai ou juin et concourront à l'obtention de différents prix.

Les inscriptions sont dès maintenant reçues au bureau de M. E. P., (casernes Bessière), tous les jours, de 10 heures à 11 heures.

CHRONIQUE SPORTIVE

Dimanche 12 décembre, en lever de rideau du match, « Aviron Cadurcien » Cheminots de Montauban », l'équipe du lycée Gambetta la « Querynoise », se rencontrera en partie amicale avec le quinze de l'École normale. Cette partie servira de galop d'entraînement aux potaches, en vue du match (Boosching-Querynoise) qui doit se disputer le 16 courant, sur le terrain de Sapia à Montauban.

La « Querynoise » présentera son équipe au complet : Delpouget, Clary, Sabaté (cap.), Rosset, Aguzou, Prévôt, Dupont, Durand, Imbert, Ayzac, Marrou, Gorse, Deshorthes, Soulié, Marmisse.

Coup d'envoi à 1 heure et demie précises.

Dimanche prochain 12 décembre, nous aurons une revanche, Cahors-Montauban. Le 11^e à peine reparti, voici qu'arrive en effet une nouvelle légion de Montalbanais bien décidés à confirmer par une nouvelle victoire l'opinion que leurs compatriotes doivent avoir des équipes Cadurciennes. Mais... car il y a un mais, c'est cette fois l'« Aviron » qui se dresse devant les visiteurs et nous sommes persuadés que le pavillon blanc et bleu qui, au sommet du match tricolore n'a jamais flotti qu'aux vents victorieux, ne claquent pas dimanche dans un vent de défaite.

L'équipe qui jouera dimanche contre l'Association Sportive des Cheminots de Montauban est ainsi composée :

Miquel, Chomel, Rosset, Aguzou, Desol (m), Prévôt (o), Lacoste aine (cap), Desprat, Durand, Marmisse, Vernet, Lacoste jeune, Hormières, Rollés.

Remplaçants convoqués : Imbert, Palame, Iches.

Le Comité de Rugby rappelle à tous les joueurs, qu'une séance d'entraînement hebdomadaire à laquelle ils sont priés d'assister, a lieu tous les dimanches à 9 h. 30 du matin, au stade de l'U. I., sous la direction de M. Combarber.

Chambre de Commerce du Lot

AVIS AU PUBLIC
I. — Coupures de la Chambre de Commerce de Cahors. Toutes les coupures émises par la Chambre de Commerce de Cahors, sans exception ni distinction de lettres de série, de teintes et de figurines, sont et restent valables; il n'y a donc aucun motif de les refuser.

II. — Coupures échangées au département. Toutes les coupures émises par les Chambres de Commerce, sans autres distinctions que celles ci-dessus continuent à être valables comme par le passé et le public n'a aucune raison de ne pas les accepter.

Viennent à expiration le 31 décembre 1920.

La Rochelle : Emissions 1915 (coupures de 1 franc teinte marron, de 0 fr. 50, teinte verte).

Narbonne : Première et deuxième émission 1915, séries A. B. C. D. E.

Nîmes : Toutes les coupures de ses premières émissions (émissions bleues).

Orléans et Loiret, et Ville-d'Orléans : Emissions 1915, 1916, 1917.

Ais : Toutes les coupures.

Blois et Loiret-Cher : 1^{re} émission 16 août 1915, coupures bleues de 1 fr. et de 0 fr. 50.

Alger : Coupures de 1 fr., couleur mauve, portant la mention « délibération du 3 septembre 1914 »; coupures de 0 fr. 50, couleur orange, portant la mention « délibération du 13 janvier 1915 ».

III. — Les coupures indiquées ci-dessus devant périmer le 31 décembre 1920, seront reçues et échangées au secrétariat de la Chambre de Commerce, ancien évêché, tous les jours non fériés de 14 heures à 17 heures jusqu'au 20 décembre inclus.

IV. — Toutes les autres coupures non compromises au paragraphe III, ne seront en aucun cas échangées qu'à la condition expresse qu'elles soient déteriorées ou en mauvais état.

V. — Une nouvelle émission de coupures, pour une valeur de 300.000 fr., sera mise en circulation par la Chambre de Commerce dans un très bref délai.

Le secrétaire général, GIUSTINIANI.

NOTA. — La présente information annule celle qui a été donnée précédemment.

Conférence de garnison
La 2^e conférence de garnison aura lieu à la salle d'honneur du 7 R. 1. (Pavillon Lavassière), le samedi 18 décembre à 10 heures. Emploi tactique des mitrailleuses, par le capitaine Mauré-M.M. les officiers de complément sont invités à y assister. Tenue facultative.

Réunion de juridictions
Par décret, sont réunies les justices de paix de Payrac à celle de Souillac; celle de Salviac à celle de Gourdon.

Incendie
Samedi matin, à 9 heures, le locsin a mis en émoi la population cadurcienne. Le feu s'était déclaré au Dépôt de la Gare, dans les bureaux qui sont construits en planches.

Dès que l'alarme fut donnée, les employés du P. O. accoururent et mirent en action la pompe de la gare.

En quelques instants, le feu fut éteint. Quelques dégâts peu importants.

Examen mental
Le nommé Ressec, âgé de 15 ans, qui frappa d'un coup de hache sa grand-mère demeurant à Saint-Georges, et le nommé Laval, qui nava la fille de ses patrons, propriétaires à Gigezac, ont été extraits, jeudi matin, de la prison de Cahors où ils sont écroués, pour être conduits à Toulouse où ils seront soumis à un examen mental.

Vendredi matin ont eu lieu l'inhumation au cimetière de Cahors des corps de nos regrettables compatriotes les Heulenaute Henri et Bris, morts pour la France.

De nombreux amis assistaient à la triste cérémonie et ont renouvelé aux familles leurs vives sympathies.

Tribunal d'enfants
Devant le tribunal ont comparu vendredi soir, les trois enfants qui avaient volé chez M. Espère, marchand de bonbons à Cahors.

Après une sévère admonestation les 3 enfants ont été rendus à leurs parents; mais un d'entre eux, est placé sous la surveillance de l'Assistance publique.

Tribunal correctionnel
AUDIENCE DU 9 DÉCEMBRE
VOIES
Une femme Jarrie de Limogne est condamnée à 1 mois de prison pour vol de récoltes.

Trois mois de prison avec sursis sont infligés au nommé L... d'Albas, pour vol de poules.

Le tribunal condamne à trois mois de prison également, mais sans sursis, le nommé Martial, toucheur de bestiaux qui a volé des couvertures et des casquettes à des commerçants de Cahors.

VARIÉTÉS

Candeur
Petit pioupou soldat d'un sou
D'on venez-vous?
Je reviens d'Italie.
Petit pioupou soldat d'un sou
Qu'apprez-vous?
Une croix d'or pour Rossie.

Petit pioupou soldat d'un sou, avant d'être le héros que la France a magnifié, tu avais une candeur savoureuse. C'était quelques années avant la guerre, nous venions de recevoir les bleus; comme c'est l'usage le capitaine les recevait individuellement dans le bureau de la compagnie, il examinait la page d'écriture, et leur posait quelques questions pour se rendre compte de leur instruction générale. Vient le tour d'un Breton, le capitaine lui demande : quelles sont les cinq parties du monde?

Et le bleu de répondre : Paris, la Russie, Marseille, l'Algérie et Quimper!

Brave petit gas, il n'avait pas oublié Quimper!

Petit pioupou soldat d'un sou ou irez-vous?
Jean TIVOLI.

Théâtre de Cahors
On nous annonce pour très prochainement, au théâtre de Cahors, un beau spectacle classique, donné par la tournée Georges Zeller.

Le programme se composera de deux chefs-d'œuvre de Molière :

Le Malade Imaginaire
et
Les Précieuses Ridicules

les deux plus grands succès comiques du répertoire de la Comédie-Française.

Service des Pharmacies
Le Service des Pharmacies sera assuré le dimanche 12 décembre 1920, par la

Pharmacie ORLIAC
place des Petites-Bougeries.

Etat-civil de la Ville de Cahors
Du 4 au 11 novembre 1920

Naissances
Bapergue Yves-Alfred-Etienne, Cabes-Louis-Jean-Marcel, rue Labarre, 25.

Raufert Odette-Berthe-Sylvie, rue Président Wilson.

Rouquie Marie-Denise-Gabrielle, rue Fondue-Haute 25.

Rouber Edouard-Louis, rue Président Wilson.

Mermord Renée-Yvette-Mélanie, rue Saint-James, 20.

Gournié Jacques-Jean, Allées Fénelon.

Publications de mariages
Auguste Hippolyte, adjudant à la section des infirmiers coloniaux et Herblin Elise-Léontine, s. p., à Cahors.

Salinié Sylvain-Louis-Noé typographe à Montauban, et Roumieu Louis, ouvrier agricole à Canals (Tarn-et-Garonne).

Mariages
Saint-Affre Amélie-Louise, mécanicienne à Cahors et Barret Alida, tricoteuse à Cahors.

Demenester Léon-Jules, sergent-major au 101^e R. I. à Paris et Nadal Elise s. p., à Cahors.

Décès
Barthou Auguste, maçon, 80 ans, rue Fondue-Haute, 9.

Sautreau Joseph-Eugène-Paul, receveur des Contributions indirectes, 46 ans, rue Président Wilson, 25.

Alibert Marie, s. p., 65 ans, couvent de la Miséricorde.

Tardieu Pierre, cultivateur, 78 ans à Bégox.

Guindou Baptiste, cultivateur, 87 ans, impasse Cardailhac.

Séval Jean-Pierre, cultivateur, 58 ans, rue Foch, 4.

Thème Grec et Version Latine

Air : Les mots les plus tendres jamais. (DELMAST.)

I
Depuis qu'athéniens, Corinthetaïens
Sont venus Constans, Constantiens,
Quelle allégresse,
En Suisse, le galant Tino
Se dit : « Je reverrai bientôt
Mon ancêtre Grèce ».

II
Mais pareil au fusil d'Gervais
Toujours chargé, il ne part jamais.
Sa Sophie lit que
Et pour fuir partir son amour,
Elle lui tient de longs discours,
Très Sophistiques.

III
Elle lui dit avec chaleur,
« Sois un vrai Grec, sois beau joueur,
Relève ta Crête,
Et si pareil à Ménélas
Tu n'veux pas qu'on t'y mène hélas
Souffrir que j'm'égayette ».

IV
Lloyd George ne te dira rien.
Les Français et les Italiens,
Te laisseront faire,
T'as plus à craindre Venizelos,
Car songe qu'à Venise l'eau
Gard' sa galère !

V
Mon grand frère qu'est un Homère deux
Chantera les faits valeureux,
Ta fuit' passée,
M'n'heri hier d'Amorçonn
Qu'il va mettre en alexandrins
Ton Odyssee !

VI
En fait de singes, désormais,
Nous n'aurons plus dans nos Palais
Que d' vieux ministres.
Ainsi, à part moi, n'euon
Ne causera dans nos salons
Plus de sinistres !

VII
Et si les Grecs de maintenant,
Étaient devenus décadents,
Dans nos campagnes;
Si par malheur ils n'avaient plus l'sou
Tu pourrais faire poussé About
L' Roi des Montagnes !

VIII
Tu vois, mon cher et grand Tino,
Qu'il faut que tu Sparie au plout.
Et, sois sans crainte,
Car si les beaux sujets, sans peur,
Te veulent Roi, c'est qu'ils ont leurs
Raisons d' Corinthe.

Armand LAGASPIE

Laburgade

Nécrologie. — Deux deuil successifs, à 48 heures d'intervalle, viennent d'éprouver cruellement notre petite commune.

C'est d'abord notre sympathique ami Lalande Auguste qui a été enlevé brutalement à 60 ans, sans que rien ne fût prévu de lui aussi rapide. Avec lui disparaît un fervent républicain et un homme de bien.

Deux jours après, c'est le tour de notre ami Blattes Paulin, Conseiller Municipal. C'est encore une victime de la terrible guerre. En effet, intoxiqué par les gaz borboraux, repris, Blattes était rentré à la fin des hostilités, la santé complètement ruinée. C'est le repos qu'il lui aurait fallu et il pensait être soulagé par le travail. La mort implacable l'a fauché, l'enlevant à sa bien jeune femme après quelques mois de mariage seulement.

Aux familles éplorées des deux amis disparus, nous offrons nos bien sincères condoléances.

G. F.

Prayssac

Fête sportive. — Le dimanche 19 décembre le stade Prayssacois organise avec l'I. E. P. de la 3^e subdivision une démonstration sportive et un concours de Tir.

Des prix en nature et en espèces sont réservés aux épreuves d'amateurs et aux meilleurs tireurs.

Entrée gratuite sur le terrain.

Figéac
Classe 1921. — Les jeunes gens de la classe 1921, dont le domicile légal est à Figéac, sont invités à se présenter d'urgence à la Mairie, en vue de leur inscription sur le tableau de recensement.

Etat-civil de la semaine. — Naissances : Cros Florentin-Yvette; Décès : Lefebvre Jean, 7 jours; Sufra Françoise, 73 ans; Cayrouse Rosalie, 55 ans; Giniesse Rosalie, 74 ans.

Pharmacies. — Aujourd'hui le service sera assuré par la pharmacie Selves, rue de la République.

Saint-Cirgues
Election du maire. — M. Maurs est élu maire de la commune de Saint-Cirgues, en remplacement de M. Descargue, démissionnaire.

Dégagnac
Foire. — La foire de Dégagnac malgré sa collision avec d'autres foires réputées de la région, a eu son importance habituelle. Les animaux de boucherie conduits sur le champ de foire sont de plus en plus nombreux et de toute 1^{re} qualité.

Voici les cours pratiqués : Bœufs de boucherie 510 à 225 fr. les 50 kilos, poids vif; bœufs de travail 4.500 à 6.000 fr.; bœufs d'élevage 3.000 à 4.500 fr. Bouvillons 2.400 à 3.000 fr.

Sur le foirail aux montons, fort bien approvisionné, vente calme. Moutons gras 260 fr.; les 50 k.; moutons d'élevage 200 à 250 fr.; brebis suitées ou avec agneaux, 220 à 350 fr. Les porcelets se vendent 230 à 380 fr. pièce suivant grosseur.

Marché de la volaille. — Oies grasses 4 fr. 75 à 5 fr. 25 le 1/2 kilo.; poulets 3 fr. 50 à 4 fr. le 1/2 kilo.; oies 8 fr. 50 à 8 fr. 75 la douzaine.

Grande quantité de légumes vendus à des prix raisonnables.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite de notre intéressant feuilleton à notre prochain numéro.

Marché de La Villette

ESPECES		ENTRÉES		REVENUS		PRIX PAR 12 KIL.		
						Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
						1 ^{re} qual. 2 ^o qual. 3 ^o qual.		
Bœufs...						4,60	4,40	4,00
Vaches...	1.815							
Taureaux...								
Veaux...	839					6,30	6,00	5,80
Moutons...	4.527					6,00		
Porcs...	1.820					7,50	7,30	7,20

OBSERVATIONS. — Vente facile avec mêmes cours sur toutes les marchandises.

BIBLIOGRAPHIE

UN LIVRE A SIGNALER

Une arithmétique, — pour les petits — en images et sans paroles. Cela paraît une gageure. Le livre existe cependant et c'est une nouveauté intelligente qu'il faut signaler.

Rien d'aride comme les chiffres pour les petits. Avec la brochure en question, les premières notions de calcul deviennent un amusement pour les enfants.

Quel est le petit animal qui ne serait dit trait et instruit à la fois par ces gravures qui frappent l'imagination :

Nombre 1 : au dessous des gravures encastrées, isolées, représentant un chien, un chat, une toupe...
Nombre 2 : deux corises, deux montres, deux oreilles...
1 + 1 égale 2. Au dessous, 3 gravures : un enclos où se trouve une vache; 2 gravure : une vache appartenant au lot; 3 gravure : les 2 vaches sont dans l'enclos.

2 - 1 égale 1. Un chat poursuit deux souris; 2 gravure : le chat mange une souris; troisième gravure il ne reste qu'une souris.
3 - 2 égale 1. Un enfant tient 3 petits balons au bout de 3 ficelles; 2 gravure : 2 balons se sont détachés et disparaissent à l'horizon; 3 gravure : l'enfant contemple tristement en pleurant l'unique ballon qui lui reste. Quel petit être ne saisirait cette opération imagée ?

Et ainsi de suite pour tout ce qui concerne les notions de calcul à enseigner dans les classes enfantines. Le petit volume reste intéressant de la première à la dernière page.

Éditeur Nathan a été particulièrement bien inspiré en donnant aux instituteurs un élément de travail varié et attrayant. Avec ce volume ils peuvent parler et faire parler leurs petits élèves et les instruire en les amusant.

Cette brochure aura le succès qu'elle mérite. La librairie Nathan a publié des livres d'études appropriés dont l'un deux est à son 100^e mille, d'autres suivent de près. Cela prouve le soin intelligent qu'apporte cet éditeur dans les volumes qu'il lance.

Souhaitons que son arithmétique sans paroles atteigne, elle aussi, le 1000^e mille ! Elle mérite ce succès.

Uskub, ou du rôle de la Cavalerie d'Afrique dans la victoire, par le général JOUINOT-GAMBERTTA. Préface de M. Aristide BRIAND. Un volume in-12 de 285 pages, avec 6 dessins de BERNARD NAUDY, 7 photographies et 11 croquis hors-texte. — Berger-Levrault, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts, Paris (VI^e). — Prix net : 45 francs.

Nous sommes heureux de signaler cet ouvrage par lequel le général JOUINOT-GAMBERTTA apporte à l'histoire de la guerre une contribution de tout premier ordre. Les opérations de notre armée d'Orient aux heures décisives y sont exposées par un chef qui a vécu ces grands événements. En des pages précises, mais pittoresques autant que vivantes, nous sont racontées les épreuves de cette héroïque armée surmonta par son prodigieux labeur, et l'on est confondu de voir à quel point on avait ignoré jusqu'à présent ses splendides exploits. Il était réservé au neveu de Léon Gambetta de hater l'heure de la justice imminente pour cette armée méconnue, qui cependant fut un artisan essentiel de la victoire. La cavalerie notamment, pendant les deux derniers mois de la guerre, vécut une époque prodigieuse. Le général JOUINOT-GAMBERTTA la retrace avec une vigueur et une éloquence admirables, et on comprend sa stupeur, lorsque ses troupes magnifiques, sur le point d'enlaver sans plus d'efforts l'Autriche et la Prusse, furent l'ordre inopiné d'arrêter leur action !

DÉPÊCHES
Paris, 13 h. 20.

D'ANNUNZIO LACHE. — De Rome : Le gouvernement italien a décidé de rompre toutes relations avec le dictateur de Fiume.

Peut-on se GUÉRIR
de
HERNIES
CHUTES DE MATRICES
REINS FLOTTANTS
DÉPLACEMENT des ORGANES

OUI, on peut se guérir sans avoir recours à l'opération souvent néfaste, non par elle-même, mais par ses suites. Vous qui souffrez, n'attendez pas qu'il soit trop tard, l'étranglement herniaire provoque la mort en quelques heures dans des souffrances atroces, et cet étranglement peut se produire dès l'apparition de la hernie, sans qu'aucun malaise particulier ait annoncé son imminence.

Hernieux, songez que votre infirmité est pour vous un danger de mort permanent, qu'elle vous affaiblira et fera de vous un impotent à bref délai. N'hésitez donc pas plus longtemps, la Méthode du célèbre spécialiste HITTEL, de Paris, sans gêne aucune, sans rien changer à vos habitudes, fait immédiatement disparaître votre infirmité et en assure la GUÉRISON DÉFINITIVE, comme le montre l'attestation suivante :

Depuis 15 ans je souffrais d'une hernie. Je me suis confié à M. HITTEL, et mon mal a disparu.

CANTAREL, à Calteymayran, T.-et-G.
N'hésitez donc pas plus longtemps quand votre vie est en danger et venez consulter M. HITTEL à

Gourdon, dim. 12 décembre, Hôtel de la Boule d'Or.

Figeac, mer. 15, Hôtel des Voyageurs.

Vayrac, ven. 17, Hôtel Barnabé.

St-Céré, mer. 22, Hôtel des Voyageurs.

Labenne, ven. 24, Hôtel du Lion d'Or.

HITTEL, 8, rue de Cadix, PARIS.

TRICOTAGE A LA MACHINE
ENTAGE DE BAS
M^{lle} Laurence AYMARD
2, place St-Laurent, CAHORS.

A VENDRE
Joli ameublement de salon
S'adresser : 15, rue V. Hugo

REPRESENTANTS sérieux et actifs
sont demandés,
étant bien introduits. Clientèle Confiserie.
Conditions avantageuses. S'adresser :
Confiserie du Nord, chemin Bezouin,
Pau (Basses-Pyrénées).

La HERNIE
GUÉRISON
Ancienne Méthode
du Prof MICHEL
20 ANS DE SUCCÈS

HERNIEUX découragés, qui avez tout essayé, ne restez pas désespérés. La Méthode du célèbre spécialiste herniaire le Professeur MICHEL de Paris, la seule reconnue, approuvée et recommandée par le monde Médical, vous guérira de vos hernies. En voici des preuves récentes :

« M. P. Michel,
« Je suis heureux de vous remercier du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des hernieux que je vous ai adressés. Je vous en félicite bien sincèrement.
« Docteur David, 15, rue Bonquères,
« Toulouse, 30 novembre 1919. »

Salères Pierre, mineur à Saint-Sernin, par Cagnac (Tarn), hernieux guéri.
Traverse Elie, adjoint au maire de Nizas (Gers), Hernie guérie.

Gardelle Pierre, à Mylors, commune de St-Léon (Hte-Garonne), Hernie volumineuse guérie en 2 mois.

Méjane Jean, à Rusquière, Commune de Rudeval, par Bozouls (Aveyron), Hernies.

Cette consécration médicale si autorisée et de tels résultats prouvent que la méthode du renommé spécialiste herniaire MICHEL, de Paris, est la seule qui existe par son ancienneté et par ses preuves; aussi nous conseillons à tous

ceux atteints de hernies, chutes de matrice, etc., de profiter des passages à :
Gourdon, mardi 14 décembre, H. Ecu et Providence.
Figeac, mercredi 15 décembre, H. des Voyageurs.
Rocamadour, 16 décembre, H. du Lion d'Or.
Vayrac, vendredi 17 décembre, H. Delmond Germain.
Cahors, samedi 18 décembre, H. des Ambassadeurs.
Chutes de Matrices — Prothèse
Prof MICHEL, Cabinet régional, 25, rue Franc, Toulouse.

Articles de Voyage et de Sports
Confections — Bonneterie — Chaussures
Spécialité de Vêtements Imperméables
Caoutchouc et Gabardine

Tout Pour Tous Sports
Jeux, Boce, Cyclisme, Tennis, Boys-Scouts, Basket-Ball, Patinage, Natation, Course à pied, Athlétisme.

Ballons, Equipements et Accessoires pour Football
JEAN LARRIVE Aîné
16, Rue du Maréchal Foch, CAHORS
Dépositaire des Articles de Sports « Ducim »
CONDITIONS SPÉCIALES
aux Sociétés Sportives, Militaire, Collège, Ecoles, Patronage.

POTASSE D'ALSACE A. Vieussens ALBAS (Lot)

Etude de M^e Jean MÉRIC, avoué à Cahors, 5, rue Georges Clemenceau, 5
Successeur de M^{es} CHATONET et LACOSSE.

VENTE SUR LICITATION

Les Etrangers admis

EN QUATRES LOTS

de divers immeubles dépendant de la succession de Monsieur Louis-Auguste CALVET, en son vivant propriétaire à Lastoueilles, commune de St-Martin-le-Redon et de la communauté ayant existé entre lui et la dame Rose LASSAQUE, aujourd'hui sa veuve, et des successions de Jean CALVET et Catherine ROUX ses auteurs immeubles, dont le centre d'exploitation est situé à Lastoueilles, commune de St-Martin-le-Redon.

L'Adjudication aura lieu le Vendredi TRENTE-UN DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES DE L'APRES-MIDI, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite Ville et par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt-six novembre mil neuf cent vingt, enregistré et signifié, lequel a ordonné le partage et la licitation des immeubles dépendant de la succession de Monsieur Louis-Auguste CALVET, en son vivant propriétaire, demeurant à Lastoueilles, commune de Saint-Martin-le-Redon, et de la communauté ayant existé entre lui et la dame Rose LASSAQUE, son épouse, et des successions de Jean CALVET et Catherine ROUX, ses père et mère.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Madame Marie MOMEJA, sans profession, veuve de Monsieur Léopold CALVET, mort pour la France, demeurant à Lastoueilles, commune de Saint-Martin-le-Redon, agissant comme mère et tutrice légale de son fils mineur Léopold CALVET, demeurant avec elle, à ce autorisé par délibération du conseil de famille du dit mineur tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix de Puy-l'Évêque en date du vingt juin mil neuf cent vingt.

Ayant Maître Jean MERIC pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, rue G. Clemenceau, numéro 5.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Madame Rose LASSAQUE, sans profession, veuve de Monsieur Louis-Auguste CALVET, demeurant à Lastoueilles, commune de Saint-Martin-le-Redon, co-licitante ayant Maître François SEGUY pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors ;

2^o Madame Pauline CALVET, sans profession, épouse de Monsieur BOSCH, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Saint-Caprais, co-licitante ayant Maître François SEGUY pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors ;

3^o Monsieur Alcide CALVET, propriétaire domicilié à Saint-Martin-le-Redon, partie sollicitante n'ayant pas d'avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

Il sera procédé le VENDREDI TRENTE-UN DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES de l'après-midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville et par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis.

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles dépendant de la succession de Monsieur Louis-Auguste CALVET, en son vivant propriétaire à Saint-Martin-le-Redon et de la communauté ayant existé entre lui et la dame Rose LASSAQUE, aujourd'hui sa veuve, et des successions de Jean CALVET et Catherine ROUX ses auteurs.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître MERIC, avoué poursuivant, et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre communication sans frais.

DÉSIGNATION

DES

Immeubles mis en vente

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES ET DU JUGEMENT QUI A ORDONNÉ LA VENTE

IMMEUBLES

dont le centre d'exploitation est situé au lieu dit Lastoueilles, commune de Saint-Martin-le-Redon.

Article premier

Un article en nature de terre, maison, sol de maison et jardin

situé au lieu dit « Champ de Guiral », commune de Saint-Martin-le-Redon, figurant sous les numéros cent trente-deux partie (132 p.) cent trente-deux partie (132 p.) section E de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance de quarante-huit ares cinquante centiares, classe première, et d'un revenu de trente-quatre francs vingt-six centimes. Sur l'article 132 p. est bâtie la maison qui se compose d'un rez-de-chaussée comprenant une seule pièce éclairée par la porte d'entrée et par deux fenêtres, l'une à l'aspect du levant et l'autre à l'aspect du couchant. La façade de la maison qui est en bordure de la route départementale de Fumel à Frayssinet, est à l'aspect du Sud et on accède au rez-de-chaussée un peu surélevé par un escalier de quelques marches et par un balcon en pierre. En sous-sol se trouve la cave et au-dessus du rez-de-chaussée un vaste grenier.

Cette maison est construite en pierre et couverte en tuile canal. Derrière la maison se trouvent un puits et une puitsarde. A l'Est se trouve également une autre construction servant d'étables, bâtie en pierre et couverte en tuile canal.

Le champ et le jardin se trouvent derrière la maison, c'est-à-dire au Nord ; une partie cependant où se trouvent quelques rangées de vigne la contourne à l'Ouest.

L'ensemble de cet article confronte au Nord à un fossé, au Sud à route départementale de Fumel à Frayssinet, à l'Est à Bosc et à l'Ouest à Delrieu et Bri.

La maison est imposée pour un revenu net de soixante francs.

Article deux

Une belle grange avec hangar située au même lieu de « Champ de Guiral », commune de Saint-Martin-le-Redon, à cinquante mètres environ de la maison ci-dessus décrite, à l'intersection des routes de Fumel et de Saint-Martin-le-Redon. Elle est d'une desserte très commode. Elle a trois ouvertures à l'aspect du Sud et on y remarque une petite pièce qui pourrait servir de chambre ; elle est construite en pierre et couverte en tuile canal. Elle confronte à l'Est à l'article premier et Delrieu, à l'Ouest à route de Saint-Martin-le-Redon, au Nord à Madame Francis et au Sud à route départementale de Fumel à Frayssinet. Cete grange ne figure pas au rôle des contributions.

Article trois

Un petit article en nature de terre situé au lieu dit « Les Réoudous », commune de Saint-Martin-le-Redon, paraissant figurer sous partie de l'article mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), section E de la matrice cadastrale de la dite commune. Il confronte à l'Est à l'article premier, à l'Ouest à Léopold Calvet ou à ses héritiers, à l'Ouest à Madame Francis, au Nord à Labelle et au Sud à un autre article de terre qui le sépare de la route de Fumel.

Article quatre

Un article en nature de terre plantée de quelques rangées de vigne, situé au lieu dit « La Fourresse », commune de Saint-Martin-le-Redon, figurant sous le numéro mille huit cent vingt-trois (1823), section E de la matrice cadastrale de la dite commune d'une contenance de quarante-sept ares soixante centiares, deuxième classe, et d'un revenu de vingt-six francs soixante-cinq centimes. Cet article confronte à l'Est à Laville, à l'Ouest à Péchaural, au Sud à Madame Francis et au Nord à route départementale de Fumel à Frayssinet.

Article cinq

Un article en nature de terre plantée de quelques rangées de vigne, situé au lieu dit « Le

Champ » commune de Saint-Martin-le-Redon, figurant sous le numéro mille huit cent vingt-six (1826), section E de la matrice cadastrale de la dite commune d'une contenance de vingt-un ares trente centiares, classe troisième, et d'un revenu de cinq francs quatre-vingt-quinze centimes. Cet article est attenant au Nord à un autre article appartenant à Léopold Calvet, que ce dernier avait acquis d'une dame veuve Jean Calvet, les deux articles ayant précédemment appartenu au même propriétaire. Il confronte à l'Est à Casimir Augios, au Sud et à l'Ouest à Madame Francis et au Nord à Léopold Calvet.

Article six

Un article en nature de bois et terre situé au lieu dit « La Cabane », commune de Saint-Martin-le-Redon, figurant sous les numéros mille cinq cent soixante-neuf (1569) et mille cinq cent soixante-dix (1570), section E de la matrice cadastrale de la dite commune, troisième classe et d'un revenu de deux francs vingt centimes. Cet article confronte de tous côtés à Monsieur Leymond.

Article sept

Un article en nature de bois situé au lieu dit « Bois Barat », commune de Saint-Martin-le-Redon, figurant sous le numéro mille sept cent quatre-vingt-trois (1783), section E de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance de quarante-six ares quatre-vingt-dix centiares, troisième classe et d'un revenu de un franc quatre-vingt-huit centimes. Cet article confronte au Nord à Frayssinet, au Sud à Madame Francis, à l'Est et à l'Ouest à Frayssinet.

Article huit

Un article situé au lieu dit « Le Tournié » commune de Loubéjac, en nature de bois et friche, le seul article situé dans cette commune appartenant aux successions dont s'agit.

LOTISSEMENT

MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus décrits et désignés seront mis en vente en quatre lots dont la formation et les mises à prix sont les suivantes :

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra les immeubles compris sous les articles premier, deux et trois de la désignation ci-dessus et sera mis en vente sur la mise à prix de trois mille francs, 3.000 fr. ci

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra l'immeuble figurant sous l'article quatre de la désignation ci-dessus et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents 500 fr. francs, ci

TROISIÈME LOT

Le troisième lot comprendra l'immeuble figurant sous l'article cinq de la désignation ci-dessus et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents 500 fr. francs, ci

QUATRIÈME LOT

Le quatrième lot comprendra les immeubles figurant sous les articles six, sept et huit de la désignation ci-dessus et sera mis en vente sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, 350 fr. ci

Total des mises à prix : quatre mille trois cent cinquante francs, ci 4.350 fr.

BAISSE DES MISES A PRIX

Dans le cas où il ne surviendrait pas d'enchères sur les mises à prix ci-dessus fixées, Monsieur le Président d'audience, commissaire, est autorisé par le jugement du vingt-six novembre mil neuf cent vingt à baisser indéfiniment les dites mises à prix.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés dans l'instance en partage et licitation jusqu'au jour de la vente, seront payés par les adjudicataires au marc le franc et en diminution de leur prix d'adjudication dans les dix jours de la vente, entre les mains de Maître Jean Méric avoué poursuivant.

Fait et dressé le présent extrait par moi avoué de la partie poursuivant soussigné.

Cahors le dix décembre mil neuf cent vingt.

L'avoué poursuivant,
Signé : Jean MERIC.

Enregistré à Cahors le décembre mil neuf cent vingt, folio case , Reçu : trois francs.

Le Receveur,
Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements s'adresser à :

1^o Maître Jean MERIC, avoué poursuivant, rédacteur du cahier des charges ;

2^o Maître SEGUY, avoué co-licitant, lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le même tribunal, pourront être chargés d'enregistrer.

L'ÉPARGNE vend les meilleurs PRODUITS
Alimentation — Approvisionnement
TOULOUSE

SI VOUS MANQUEZ DE LAIT

ELESCA advertisement for chocolate powder, featuring an illustration of a woman and a child, and text describing the product's benefits.

Etude de M. AGAR, Notaire à Cahors, Suppléant M. DU MAS

VENTE de FONDS DE COMMERCE

Premier avis

Suivant acte passé devant Maître DU MAS, suppléant de l'office notarial de Maître AGAR, décédé, le vingt-neuf novembre mil neuf cent vingt, Mademoiselle Marthe LA-VAYSSIERE, mercière, demeurant à Cahors, Place du Marché, numéro 9, a vendu à Monsieur Eloi IMBERT, propriétaire, et Madame Elodie DELPECH, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Labastide-Marnhac, Le fonds de commerce de mercerie et confections qu'elle exploite à Cahors, sous l'enseigne « A la Ville de Cahors », ensemble le matériel, l'agencement, l'enseigne et la clientèle.

Domicile est élu pour les oppositions à Cahors, en l'étude du dit Maître DU MAS.

Avis est donné, qu'en exécution de l'article trois de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers de la vendresse devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains du dit Maître DU MAS au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de la présente insertion.

Pour premier avis: Signé: DU MAS.

ETUDE de

M. BOUYSSOU Jean-Léon, Licencié en Droit, Notaire à Cahors (Lot), 13, Rue Maréchal-Foch

VENTE Aux enchères publiques

Le Dimanche 12 Décembre 1920, à 13 heures, à Cahors, faubourg Cabessut, près la Gare

D'UN MOBILIER

Comprenant lits bois dur garnis, armoire-lingère, pendule à caisse, tables, chaises, vaisselle, linge, échalas, échelle double, etc.,

ET

d'UN IMMEUBLE

comprenant maison d'habitation et terre La maison composée d'un rez-de-chaussée, à l'usage de cuisine, d'une pièce au premier, à l'usage de chambre, avec grenier au-dessus.

Le tout dépendant de la succession bénéficiaire de dame Anna BESSOU quand vivait propriétaire à Cahors, Faubourg Cabessut.

Par le ministère de Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux conditions ordinaires de ventes.

Les acquéreurs prendront livraison à l'instant même des objets mobiliers qui leur seront adjugés et dans l'état où ils seront adjugés, ils payeront immédiatement le prix principal augmenté de douze pour cent pour frais de vente.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente de l'immeuble peut être consulté chez Maître BOUYSSOU, notaire, chargé de la vente.

IMPRIMERIE COUESLANT. (Personnel intéressé) Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Etude de M. L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot) Successeur de M. VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE DE BIENS DE MINEUR

Adjudication fixée au VENDREDI SEPT JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-UN, A QUATORZE HEURES, au palais de justice à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement rendu sur pied de requête par le tribunal civil de Figeac le douze novembre mil neuf cent vingt, enregistré.

A la requête de Madame Claire TOURTOUZE, sans profession, veuve en premières noces de Monsieur Charles NIEUCHEL et épouse en secondes noces de Monsieur Gabriel LAFFONT et de ce dernier qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Toulouse, Rue des Récollets, numéro 144;

« Agissant la dite dame comme tutrice légale et le dit mari comme co-tuteur du mineur Charles-Jean NIEUCHEL, issu du premier mariage de la dite dame Claire TOURTOUZE avec le dit feu Charles NIEUCHEL. »

Ayant Maître NUVILLE pour leur avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

En présence ou lui dûment appelé de:

Monsieur Hilarion CARRAYROU, rentier, demeurant à Figeac;

« pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Charles-Jean NIEUCHEL sus-nommé. »

Il sera procédé le VENDREDI SEPT JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice à Figeac, Boulevard Président-Wilson, devant Monsieur

DUPUY, juge, commis à cet effet, à la vente sur licitation aux enchères publiques d'un immeuble ci-après désigné appartenant au mineur Charles-Jean NIEUCHEL sus-nommé.

DÉSIGNATION

DE l'immeuble à vendre TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

1° Un tènement en nature de pré et jardin sis au lieu dit « Pont du Gua », commune de Figeac, confrontant du Nord à Bro, de l'Est, à Monsieur Malrieu, du Midi à Ricard et du couchant à la route de Figeac à Cajarc;

2° Un terrain vague séparé par la route de Figeac à Cajarc, de la parcelle sus-désignée, confrontant de toutes parts à la dite route et à chemin public;

Ces deux immeubles figurent à la matrice cadastrale de la commune de Figeac sous la désignation suivante:

Un pré situé au lieu dit « Pont du Gua », commune de Figeac, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 10 p

de la section C pour une contenance de quatorze ares quarante centiares, première classe, d'un revenu présumé de vingt-huit francs quatre-vingt centimes;

Le cahier des charges pour parvenir à la vente dressé par Maître NUVILLE, avoué poursuivant, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication du dit immeuble aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués en un seul lot sur la mise à prix de deux 2.000 fr. mille francs, ci...

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le huit décembre mil neuf cent vingt.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué à Figeac, y demeurant, Boulevard Président-Wilson.

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles Propriétés de rapport et d'agrément Maisons, villas, jardins, bois, fonds de commerce

J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre et 4, rue Coty, CAHORS.

VOIES URINAIRES advertisement for urological treatments, listing various ailments and the laboratory's location in Paris.

ARMES ET MUNITIONS Coutellerie

Grand assortiment d'armes de tous systèmes Seul dépositaire du fusil « DARNE » Echanges et Réparations Poudre, Plomb GROS ET DÉTAIL

Prix spéciaux pour MM. les Débitants.

E. BLANC, armurier 83, Boulevard Gambetta, 83 CAHORS.

Dépôt à Montcuq. S'adresser à M. LACOMBE, horloger.

Etude de M. SERINDOU, avoué à Figeac, rue Séguier Successeur de MM. ALANCHE et BODIN

VENTE SUR SAISIE RÉELLE

de divers immeubles sis à Gaillac ou dans les dépendances, commune de Cajarc (Lot).

L'Adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, séant au Palais de Justice à Figeac, le VENDREDI SEPT JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-UN, à QUATORZE HEURES.

On fait savoir à qui il appartient qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Madame Amélie ROQUES, sans profession, épouse divorcée du sieur LESTANG Louis-Eloi, demeurant à Lyon, rue du Petit-David, n° 4 (Rhône).

Poursuivant la vente. Ayant maître SERINDOU pour avoué constitué.

Au préjudice du sieur LESTANG Louis-Eloi, ci-devant concubine, demeurant à Lyon, quai Claude-Bernard, n° 27, et actuellement sous-officier rengagé au 7 Régiment d'Infanterie en garnison à Cahors, domicilié à Cahors (Lot).

Partie saisie, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, séant au Palais de Justice, à Figeac, le VENDREDI SEPT JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-UN, à QUATORZE heures, à la vente au profit du plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés, sur les lots et mises à prix qui vont suivre.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE

1° Une terre, en nature de pâture, située au lieu dit « Bribat », commune de Cajarc, d'une contenance d'environ soixante centiares, formant le numéro 91 de la section E, de la matrice cadastrale de la dite commune, classe cinquième, d'un revenu de un centime;

2° Une terre, en nature de terre, située au même lieu, même commune, d'une contenance d'environ vingt-deux ares trente centiares, formant le numéro 92, même section, de la matrice cadastrale, dite commune, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de quatorze francs quarante-six centimes;

3° Un four situé à Gaillac, construit en pierres, couvert en tuiles canal, édifié sous le numéro 243 du plan cadastral de la dite commune, section E, de la matrice cadastrale, dite commune, première classe, d'un revenu présumé de vingt-quatre centimes;

4° Une terre en nature de terre R, située au lieu dit « Castagnal », même commune de contenance d'environ trois ares quatre-vingt centiares, formant le numéro 493, même section, de la matrice cadastrale, dite commune, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de soixante-cinq centimes;

5° Une terre, en nature de vigne, située au même lieu, même commune, de contenance d'environ deux ares trente centiares, formant le numéro 494, même section de la matrice cadastrale, dite commune, troisième et cinquième classes, d'un revenu présumé de soixante-cinq centimes;

6° Une terre, en nature de terre et située au même lieu, même commune, de contenance environ sept ares vingt centiares et formant le numéro 533, même section, de la matrice cadastrale, dite commune, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de deux francs vingt-cinq centimes;

7° Une terre, en nature de vigne, située au lieu dit « Ségalar », même commune, de contenance d'environ cinq ares vingt centiares, formant le numéro 527, même section, de la matrice cadastrale, dite commune, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de un franc soixante-quatre centimes;

8° Une terre, en nature de vigne, située au lieu dit « Lacombe », même commune, de contenance environ quinze ares, soixante-deux centiares, formant le numéro 532, même section, de la matrice cadastrale, dite commune, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de un franc quatre-vingt-douze centimes;

9° Une terre, en nature de terre C, située au même lieu, même commune, de contenance d'environ six ares huit centiares, formant le numéro 533, même section, de la matrice cadastrale, di-

te commune, troisième et cinquième classes, d'un revenu présumé de un franc onze centimes;

10° Une terre, en nature d'étable et pâtis, située au même lieu, même commune, de contenance d'environ trente centiares, formant le numéro 536, même section de la matrice cadastrale, dite commune, première classe, d'un revenu présumé de soixante centimes; la dite étable construite en pierres sèches et recouverte en tuiles;

11° Une terre, en nature de jardin, située au même lieu, même commune, de contenance environ cinquante-cinq centiares, formant le numéro 537, même section, de la matrice cadastrale, dite commune, première classe, d'un revenu présumé de un franc dix centimes;

12° Une terre, en nature de vigne, située au lieu dit « Ségalar », même commune, de contenance d'environ quatorze ares vingt-trois centiares, formant le numéro 548, même section, de la matrice cadastrale, dite commune, première et deuxième classes, d'un revenu présumé de onze francs soixante-seize centimes;

13° Une terre, en nature de terre R, située à « Gaillac » dite commune de Cajarc, d'une contenance d'environ huit ares quatre-vingt-dix centiares, formant le numéro 549, section E, de la matrice cadastrale, dite commune, troisième classe, d'un revenu présumé de sept francs trente-huit centimes;

14° Une terre, en nature de sol, située à « Gaillac », dite commune de Cajarc, d'une contenance de deux ares cinquante centiares, formant le numéro 550, section E, de la matrice cadastrale, dite commune, première classe, d'un revenu présumé de cinq francs;

15° Une terre, en nature de terre, située au même lieu, même commune, de contenance d'environ dix ares soixante centiares, formant le numéro 551, même section, même matrice cadastrale, troisième classe, d'un revenu présumé de huit francs soixante-neuf centimes;

16° Une terre, en nature de terre, située au même lieu, même commune, de contenance d'environ six ares quinze centiares, formant le numéro 552, même sec-

tion, même matrice cadastrale, deuxième et troisième classes, d'un revenu présumé de six francs deux centimes;

17° Une terre, en nature de vigne, située au lieu dit de « Clauzels » même commune, de contenance environ treize ares, formant le numéro 570, même section, même matrice cadastrale, première classe, d'un revenu présumé de quinze francs vingt-cinq centimes;

18° Une terre, même nature, située au même lieu, même commune, de contenance d'environ six ares vingt centiares formant le numéro 571, même section, même matrice cadastrale, première classe, d'un revenu présumé de onze francs quatre-vingt-treize centimes;

19° Une terre, en nature de terre, C, située au lieu de « Laval », même commune, de contenance d'environ soixante-trois ares, formant le numéro 680, même section, même matrice cadastrale, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de dix francs quatorze centimes;

20° Une terre, en nature de bois, située au même lieu, même commune, de contenance d'environ soixante-quatre ares quatre-vingt centiares, formant le numéro 681, même section, même matrice cadastrale, quatrième classe d'un revenu présumé de un franc trente-six centimes;

21° Une terre, en nature de vigne, située au même lieu, même commune, de contenance environ quarante-cinq ares quarante centiares, formant le numéro 682, même section, même matrice cadastrale, cinquième classe, d'un revenu présumé de un franc trente-six centimes;

22° Une terre, en nature de bois, située au même lieu, même commune, de contenance d'environ neuf ares formant le numéro 683, même section, même matrice cadastrale, quatrième classe, d'un revenu présumé de vingt-quatre centimes;

23° Une terre, en nature de vigne, située à « Laval », commune de Cajarc, d'une contenance d'environ treize ares dix centiares, formant le numéro 684, section E, de la matrice cadastrale, dite commune, cinquième classe, d'un revenu présumé de trente-neuf centimes;

24° Une terre, en nature de terre, située au même lieu, dite commune de Cajarc, d'une contenance d'environ cinq ares dix centiares, formant le numéro 685, même section, de la matrice cadastrale, dite commune, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de soixante-quatorze centimes;

25° Une maison, située au lieu dit « de Gaillac », commune de Cajarc, construite en pierre de taille et moellons, couverte en tuiles crochets, la dite maison ayant sa façade au midi composée de: au rez-de-chaussée, une cave avec porte d'entrée également au midi; au premier étage, une cuisine et une chambre, porte d'entrée au midi, ainsi que deux fenêtres et une troisième au couchant; sur le derrière l'évier et le grenier en haut. La dite maison construite sur le numéro 550, section E, du plan cadastral de la dite commune de Cajarc, d'un revenu présumé de trente-sept francs cinquante centimes;

Devant la maison, il existe un pâture et une grange avec porte d'entrée au midi et un hangar attenants la dite grange sur le côté ouest, sur le derrière de la grange une étable à cochons, avec volière.

Ces derniers immeubles ne figurent pas à la matrice cadastrale. Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de Monsieur Godefroy VIALATTE, propriétaire, demeurant à Génévrières (Lot), ayant pour avoué Maître NUVILLE, demeurant à Figeac, au préjudice du sieur LESTANG Louis-Eloi, lors concubine, demeurant à Lyon, quai Claude-Bernard, numéro 27, par procès-verbal de Maître CAVAILLE, huissier à Cajarc, des quinze et seize juin mil neuf cent quatorze, enregistré et transcrit avec l'exploit de dénonciation à la partie saisie, du vingt-trois juin mil neuf cent quatorze, du ministère de Maître GIRY, huissier à Lyon, au bureau des hypothèques de Figeac, les vingt-quatre juin et deux juillet mil neuf cent quatorze, volumes 122, numéros 11 et 12.

Le sieur VIALATTE ayant discontinué ses poursuites après le dépôt du cahier des charges et avant sa publication, la dame

Amélie ROQUES, susnommée, qualifiée et domiciliée, ayant Maître SERINDOU pour avoué constitué a, par jugement du Tribunal civil de Figeac, en date du vingt-neuf octobre mil neuf cent vingt, enregistré, été subrogée dans les poursuites en saisie réelle dirigées contre le sieur LESTANG Louis-Eloi, sus-nommé, par ledit VIALATTE et abandonnées par ce dernier.

La publication du cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, par les soins du premier saisissant, a eu régulièrement lieu à la date du trois décembre mil neuf cent vingt et ce jour-là, le Tribunal a fixé le jour de l'adjudication.

En conséquence, la dite adjudication aura lieu aux lieu, jour et heure sus-indiqués sur les lotsissements et mises à prix ci-après fixés par le créancier poursuivant.

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra les immeubles portés à la désignation ci-dessus, sous les numéros un et deux. La mise à prix de ce lot sera de douze cents 1.200 fr. francs, ci...

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra les immeubles portés à la désignation ci-dessus sous les numéros quatre, cinq et six. La mise à prix de ce lot sera de cent 100 fr. francs, ci...

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprendra les immeubles portés à la désignation ci-dessus sous les numéros sept et douze. La mise à prix de ce lot sera de cinquante francs, ci... 50 fr.

QUATRIEME LOT

Le quatrième lot comprendra les immeubles portés à la désignation ci-dessus sous les numéros huit,

neuf, dix et onze. La mise à prix de ce lot sera de 1.000 fr. mille francs, ci...

CINQUIEME LOT

Le cinquième lot comprendra les immeubles portés à la désignation ci-dessus, sous les numéros trois, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit et vingt-cinq. La mise à prix de ce lot sera de deux mille 2.000 fr. francs ci...

Il est expliqué que le four compris sous le numéro trois est commun avec d'autres propriétaires et que seuls les droits que peut avoir la partie saisie sur ce four sont compris dans la vente.

SIXIEME LOT

Le sixième lot comprendra les immeubles portés à la désignation ci-dessus sous les numéros dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre. La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci 1.000 fr. de mille francs, ci...

Les frais de poursuites de vente et ceux de remise proportionnelle tels qu'ils sont prévus par le décret du vingt-neuf décembre mil neuf cent dix-neuf, seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix.

Avertissement est, en outre, donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales sur les biens saisis que, pour les conserver, ils doivent en requérir l'inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard, en l'étude, à Figeac, pour l'avoué soussigné poursuivant la vente, le six décembre mil neuf cent vingt.

Signé: SERINDOU, Avoué.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître SERINDOU, avoué poursuivant, rue Séguier, à Figeac, qui peut être chargé d'encherir.